

REPUBLIQUE FRANCAISE - COMMUNE DE VIENS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 29 juin 2015 à 18 H 30.

---

Date de Convocation : 23 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15 : AVARGUES Marcel, AUGIER Céline, BREMOND-DICK Caroline, CHIBOUT Nadia, DARGER Y Viviane, DUMESTE Mireille, FAURE Jeannine, MATHIEU Camille, MEIGNAN Mathias, PEYRON Jean-Pierre, POUTRAIN Michaël, RAVAUTE Daniel, ROUX Frédéric, TIRARD Jean-Pierre, UHRING Fabien.

Effectif valable : 15/15

Président de séance : Madame Jeannine FAURE, doyenne puis Madame Mireille DUMESTE, Maire

Secrétaire de séance : Fabien UHRING.

---

**ELECTION DE LA NOUVELLE MUNICIPALITE**

Madame Mireille Dumeste, 1<sup>ère</sup> adjointe, déclare ouverte la séance du conseil municipal. Après l'appel des Conseillers Municipaux conformément à l'article L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, Madame Mireille Dumeste, 1<sup>ère</sup> adjointe, donne la présidence de la séance à la doyenne de l'assemblée, Madame Jeannine Faure.

Madame Jeannine Faure, Présidente de séance appelle, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination de deux assesseurs : le Conseil Municipal confie cette charge à Camille Mathieu et Michaël Poutrain.

**1. Election du Maire**

La présidente invite le conseil à procéder à l'élection du Maire et recueille les candidatures de Madame Viviane Dargery et de Madame Mireille Dumeste.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a mis son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**
- Bulletins blancs ou nuls : **1**
- Suffrages exprimés : **14**
- Majorité absolue : **8**

Ont obtenu :

- Madame Mireille Dumeste: **9 voix**,
- Madame Viviane Dargery : **4 voix**,
- Monsieur Jean-Pierre Peyron : **1 voix**

Madame Mireille Dumeste ayant obtenu la majorité absolue est proclamée Maire. Elle entre immédiatement en fonction et prend la présidence de la séance.

## 2. Détermination du nombre d'Adjoints au Maire

En vertu de l'article L.2122-2 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage donne pour la commune, un effectif maximum de quatre adjoints.

Madame le Maire propose au Conseil de maintenir à quatre le nombre d'adjoints.

**Accord à l'unanimité**

## 3. Election des Adjoints au Maire

Madame le Maire rappelle les articles L. 2121-17, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du Code général des collectivités territoriales. L'élection des Adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire. Après un appel à candidature, il est procédé aux opérations de vote dans les conditions règlementaires.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- M. Fabien UHRING a obtenu 10 voix et est élu 1er Adjoint de Madame le Maire.
- M. Jean-Pierre TIRARD a obtenu: 10 voix et est élu 2<sup>ème</sup> Adjoint de Madame le Maire.
- Mme Nadia CHIBOUT a obtenu: 9 et est élue 3<sup>ème</sup> Adjointe de Madame le Maire.
- M. Mathias MEIGNAN a obtenu: 11 voix et est élu 4<sup>ème</sup> Adjoint de Madame le Maire.

Madame le Maire proclame les résultats, la Municipalité est ainsi constituée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à .19h30

Date d'affichage du présent compte rendu : le 2 juillet 2015.

Le Maire,  
Mireille Dumeste.

